

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 novembre 2022

**CP2022_11_51
id. 6720**

Le 18 novembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ, Mme NEGRE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE-
CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2024**

Par délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2019, le Département s'est doté d'un nouveau schéma départemental de lecture publique (SDLP) pour la période 2020-2024.

Lors de la réunion consacrée au vote de la décision modificative n°2 du 27 octobre 2022, l'Assemblée départementale a approuvé des autorisations de programme dans ce cadre, pour les travaux de construction, restructuration, extension, modernisation ou aménagement des locaux, pour l'acquisition de mobilier ainsi que pour l'informatisation des bibliothèques .

Le financement départemental s'établit de la façon suivante :

• **Acquisition de mobilier (BIBM) :**

- pour les bibliothèques inférieures ou égales à 100 m² : 50 % des dépenses HT éligibles pour l'acquisition de mobilier de bibliothèque, sur la base de 280 € HT le m², dans la limite d'une subvention maximale de 14 000 € TTC ;
- pour les bibliothèques supérieures à 100 m² et jusqu'à 300 m² : 35 % des dépenses HT éligibles pour l'acquisition de mobilier de bibliothèque, sur la base de 280 € HT le m², dans la limite d'une subvention maximale de 29 400 € TTC.

• **Informatisation (BINF)**

- acquisition d'un logiciel de gestion de lieu de lecture, formation associée, acquisition de matériel informatique et multimédia : 50 % des dépenses HT éligibles dans la limite d'une subvention maximale de 4 000 € TTC.

• **Travaux de construction, restructuration, extension, modernisation ou aménagement des locaux (BIBA) :**

- pour les projets inférieurs ou égaux à 100 m² : 40 % des dépenses HT éligibles sur la base de 1 345 € le m², dans la limite d'une subvention maximale de 53 800 € TTC ;
- pour les projets supérieurs à 100 m² et jusqu'à 300 m² : 25 % des dépenses HT éligibles sur la base de 1 345 € le m² dans la limite d'une subvention maximale de 100 875 € TTC.

Il convient, au cours de la présente commission permanente, d'examiner les dossiers suivants :

Commune ou établissement public de coopération intercommunale Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention
Grand Sud Tarn-et-Garonne BINF-00004917 (extension de l'informatisation du réseau)	6 522 €	6 144 €	50 % dans la limite de 4 000 €	3 072 € ramenés à 1 229 € à la demande de la communauté de communes
Montauban BIBM-00004963 Café des Langues (62m ²) BIBM- 00004966 Labo (50m ²) (aménagement de 2 espaces thématiques dans la Mémo)	4 598€ + 15 300 € = 19 898 €	19 898 €	50 %	Subvention théorique de 9 949 € ramenée à la demande de la commune à : - 920 € pour le Café des Langues - 3 060 € pour le Labo soit 3 980 €
Montauban BIBA-00004946 (aménagement d'une salle de travail en groupe et d'un bureau dans la Mémo, 83,4m ² au total)	161 767 €	161 767 €	40 %	Subvention théorique de 64 706 € ramenés à la superficie totale des 2 espaces : 44 870 €
TOTAL				50 079 €

Les subventions BINF et BIBM seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, imputation 1360-204141/313/204-programme P012, opération O001 et enveloppe E08.

La situation budgétaire de la ligne sera la suivante :

- Autorisation de programme 2022 (BIBM)	50 000 €
- Engagés aux précédentes commissions permanentes	4 031 €
- Engagés à la commission permanente de ce jour	3 980 €
- Disponible	41 989 €
- Autorisation de programme 2022 (BINF)	10 000 €
- Engagés aux précédentes commissions permanentes	7 599 €
- Engagés à la commission permanente de ce jour	1 229 €
- Disponible	1 172 €

La subvention BIBA sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, imputation 1374-204142/313/204-programme P012, opération O001 et enveloppe E08.

La situation budgétaire de la ligne sera la suivante :

- Autorisation de programme 2022 (BIBA)	50 000 €
- Engagés aux précédentes commissions permanentes	0 €
- Engagés à la commission permanente de ce jour..	44 870 €
- Disponible	5 130 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 18 décembre 2019 relative au schéma départemental de lecture publique 2020-2024,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale pour un montant total de 48 850 € à verser à la Commune de Montauban, tel que détaillé ci après :
 - 3 980 € au titre de la politique en faveur de l'acquisition de mobilier,
 - 44 870 € au titre de la politique en faveur des travaux de construction, de restructuration, d'extension, de modernisation et d'aménagement des locaux ;
- Approuve l'attribution d'une subvention départementale pour un montant total de 1 229 € à verser à la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, au titre de la politique en faveur de l'informatisation ;
- Approuve, tel que ci-annexé, l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre du schéma départemental de lecture publique de Tarn-et-Garonne 2020-2024 aide à l'investissement pour les bibliothèques en réseau à signer avec la Commune de Montauban ;
- Approuve, telle que ci-annexée, la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre du schéma départemental de lecture publique de Tarn-et-Garonne 2020-2024 aide à l'investissement pour les bibliothèques en réseau à signer avec la communauté de Communes du Grand Sud Tarn-et-Garonne ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département le dit avenant et la dite convention ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'exercice en cours du budget départemental, comme suit :
 - pour les subventions BINF et BIBM à l'imputation 1360-204141/313/204-programme P012, opération O001 et enveloppe E08,
 - et pour les subventions BIBA à l'imputation 1374-204142/313/204-programme P012, opération O001 et enveloppe E08.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL